

Discours Missions Locales

22 juin 2016

Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France,

Mesdames et Messieurs les responsables de missions locales franciliennes,

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'être présent devant vous aujourd'hui pour vous redire les liens forts que la Région et son nouvel Exécutif veulent continuer à entretenir avec les missions locales d'Ile-de-France.

Ces relations se doivent d'être exemplaires, au vu des enjeux actuels et du chômage de masse qui frappe les moins de 25 ans au sein de notre territoire. Ce sont en effet pas moins de 70 000 jeunes qui sont inscrits en catégorie A et qui attendent de nous des actions fortes en matière de formation et d'emploi.

Votre rôle est, à cet égard, totalement incontournable et nous comptons vous associer pleinement à toutes les démarches actuellement à l'œuvre. J'aurai l'occasion d'y revenir en détail un peu plus tard.

Depuis la création des Missions Locales en 1982, à la suite du rapport Schwartz, ce dispositif est en effet devenu un instrument indispensable à la gestion globale des problématiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

A telle enseigne que le nombre de Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (P.A.I.O), structures créées en parallèle, a été progressivement réduit à portion congrue.

Au fur et à mesure des évolutions, vous avez su faire preuve d'adaptabilité, tout en restant fidèles à vos origines. Cette preuve de flexibilité est illustrée par les responsabilités croissantes qui vous sont confiées, telles que la garantie jeune.

L'expansion de votre réseau, avec ses 76 structures et 124 antennes en Ile-de-France, parle d'elle-même et illustre l'utilité de votre action auprès des jeunes de nos territoires.

Vos organisations sont toutes présidées par un élu local, ce qui illustre l'enracinement de votre action dans la proximité. Je veux en profiter pour saluer l'engagement, souvent chronophage, que chacun d'entre vous a pris et votre sens des responsabilités, aux côtés de vos 1 600 collaborateurs.

Pour dater les liens entre la Région et les Missions Locales, il faut remonter à 1993. C'est en effet la loi quinquennale pour l'emploi du 20 décembre 1993 qui a introduit les Régions comme financeurs des missions locales, aux côtés de l'Etat, des communes, des intercommunalités et, parfois, des Conseils départementaux.

Ce financement est aujourd'hui divisé en 3 parts équivalentes : 1/3 Collectivités locales, 1/3 Etat, et 1/3 Région.

Depuis la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, les missions locales sont également membres de droit du service public régional de l'orientation (SPRO), en plus du service public de l'emploi (SPE), opérateurs du Conseil en

évolution professionnel (CEP) et contribuent à l'action des plateformes de lutte contre le décrochage.

L'ensemble de ces évolutions ont mis les Missions Locales au cœur du parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Aujourd'hui, ce sont 185 000 jeunes en suivi théorique, selon le système d'information Milo, avec 79 000 jeunes en premier accueil et 115 000 jeunes qui ont eu un entretien dans les 5 derniers mois.

Pour mener à bien ces évolutions, je suis heureux de pouvoir compter sur un réseau structuré à travers une ARML représentative, avec laquelle je souhaite poursuivre les coopérations les plus fructueuses.

Conscients de cet important travail de fond mené auprès des jeunes en besoin d'insertion, nous avons décidé de maintenir la dotation régionale aux Missions Locales, et ce malgré la très forte pression financière qui s'exerce sur notre institution et qui nous a obligé à réduire drastiquement nos dépenses.

Je saisis l'occasion pour vous remercier de votre participation active à la mise en œuvre de notre mesure régionale « 100 000 stages », dès l'affectation de la commission permanente de juin 2016. Vous avez parfaitement joué le jeu et facilité la mise en place de cette délibération dans un temps record, puisqu'à ce stade, il ne manque qu'une seule lettre d'engagement d'une mission locale.

Cet investissement de votre part est d'autant plus important qu'il intervient dans la perspective d'un conventionnement partagé Etat-Région pour 2017. Vous le savez, dans le cadre de la feuille de route Etat-région signée le 14/04/2016, nous nous sommes fixés plusieurs objectifs prioritaires.

Concrètement, laissez-moi vous détailler nos principales orientations dans cette convention.

La première, c'est que nous voulons conforter l'activité d'accueil et d'orientation des Missions Locales, à travers le SPRO et la construction du CEP. C'est la phase initiale qui doit être renforcée pour identifier plus précisément les besoins. Dans un souci d'efficience, il s'agit également d'inscrire les parcours des jeunes dans une logique d'accompagnement global qui mobilise la palette de dispositifs Etat / Région, et ce afin de favoriser la complémentarité entre les dispositifs.

Deuxièmement, et c'est le point le plus important, nous faisons du renforcement de la relation entre les missions locales et les employeurs un enjeu prioritaire, afin d'améliorer l'accès des jeunes à l'emploi et à l'alternance.

Je veux vous le dire de manière nette : l'orientation, le conseil et le placement en apprentissage sera l'un des critères de performance les plus prépondérants.

Certes, une partie des jeunes dont vous assurez le suivi ne sont pas prêts à intégrer directement un parcours en alternance. Toutefois, la promotion de l'apprentissage, et plus généralement la relation à l'entreprise et aux CFA, pourrait être développée dans certains cas. Je ne veux pas généraliser car je sais que les situations locales sont très contrastées.

Plus généralement, comme vous le savez, nous lançons avec l'Etat un chantier d'envergure de reconventionnement de vos structures. Il s'agit d'objectiver davantage vos résultats, au regard des attentes fixées par l'Etat et la Région.

Ces nouvelles conventions, nous allons les co-construire avec vous.

Pour cela, des réunions de travail réfléchissent aux éléments constitutifs d'un tableau de bord de suivi et d'un cadre d'appui au pilotage partagé. La concertation commence et elle se poursuivra tout l'été.

Cette démarche répond à un objectif nécessaire de performance, nous menons d'ailleurs des travaux similaires auprès de tous nos opérateurs, comme par exemple avec nos CFA franciliens.

La formation des populations les plus éloignées de l'emploi est au cœur de vos préoccupations, et des nôtres aussi évidemment. A cet égard, je voudrais vous donner quelques éléments sur le « plan 500 000 formations ».

Nous nous sommes engagés sur la base du développement de plus de 34 000 places de formation supplémentaires en 2016. Ces nouvelles places permettront d'enrichir l'offre de formation à destination des jeunes en insertion et des demandeurs d'emploi.

A votre niveau, votre responsabilité sera de renforcer la prescription. Pour cela, nous vous adresserons les informations les plus claires possibles pour vous y aider.

La Région organise dès à présent de nouvelles rencontres sur les territoires et met tout en œuvre pour donner accès à l'information sur la formation des dispositifs dont elle augmente la capacité (le Programme régional qualifiant compétences, les Pôles de projet professionnel, les EDI, les Ecoles de la 2ème chance, et Cap Compétence) ou des nouveaux dispositifs qu'elle met en place.

C'est un effort considérable qui nécessite une contribution de tous les acteurs régionaux. Votre mobilisation sera essentielle pour la réussite de ce plan.

Avant de conclure, j'aimerais dire un mot du travail de concertation actuellement mené dans le cadre du CREFOP, concernant les bassins économiques emploi-formation. Certaines rumeurs, plus ou moins bien intentionnées, ont circulé en indiquant que l'objet de ce travail cartographique était de refondre le réseau des Missions Locales.

Je veux démentir fermement ces informations et vous rassurer, il n'a jamais été question de se pencher sur la structuration des Missions Locales dans ce cadre. Cette démarche vous appartient. Elle est d'ailleurs une suite logique du rapport Schwartz, dont sont issues les Missions Locales, qui dès 1981 faisait référence aux bassins d'habitat et d'emploi dans la mise en place des plans régionaux.

A notre échelle, nous voulons faire de ces bassins un instrument d'identification des besoins en compétences au regard des enjeux économiques des territoires et de mise en œuvre sur le territoire des politiques régionales de développement économique (SRDEII), d'emploi, de formation et d'orientation professionnelles.

Vous l'avez compris, les chantiers que nous avons à mener ensemble sont très vastes et ambitieux. Ils ont tous un objectif commun : remettre le plus efficacement possible les jeunes sur le chemin de l'emploi.

C'est notre mission à tous, je compte sur votre mobilisation et votre soutien. En retour, vous pouvez compter sur l'Exécutif régional pour être à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie de votre attention.